

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-22 du 30 avril 2020 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030234S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Michael SAMAMA est nommé secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est à compter du 1^{er} juin 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 30 avril 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS